



Baden-Württemberg
MINISTÈRE D'ÉTAT
SECRÉTAIRE D'ÉTAT FLORIAN HASSLER

Staatsministerium · Richard-Wagner-Straße 15 · 70184 Stuttgart

Madame Muhterem Aras
Présidente du Landtag
de Bade-Wurtemberg
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

Date 08.10.2024
Nom Sophia Schubert
Ligne directe +49 711 2153 384
E-Mail Sophia.Schubert@stm.bwl.de
Référence STM63-0147-130/9/2
(À indiquer dans votre réponse)

 **Résolutions du Conseil Rhénan du 14 juin 2024**

Madame la Présidente du Landtag,

Je vous remercie vivement de m'avoir fait transmettre les résolutions du Conseil Rhénan (CR) du 14 juin 2024 par M. Mettenleiter, membre du Landtag. Ayant recueilli l'avis des ministères sectoriels, je puis prendre position pour le gouvernement du Land comme suit :

1. Profiter davantage des opportunités de la coopération rhénane des secours d'urgence

Du point de vue du gouvernement du Land, la coopération transfrontalière des secours d'urgence doit être établie sur un fondement juridique sûr. Le cadre d'action existant sur la base du régime précédent du 1^{er} mars 2009, qui régit la gestion des situations d'intervention nécessitant un soutien transfrontalier, a pu être amélioré au moyen de la Convention sur les services de secours d'urgence, signée le 3 décembre 2021. Cet accord n'a pas pour but d'intégrer de façon réglementaire des services de secours d'urgence de l'autre partie. Il vise plutôt le fait que chaque pays continue de

gérer sa situation lui-même en ne demandant de l'assistance qu'à titre exceptionnel.

2. Faire avancer durablement la préparation transfrontalière du Rhin supérieur aux situations de crise

Le gouvernement du Land se félicite expressément de la bonne coopération transfrontalière sur les situations de crise. En ce qui concerne les plans de crise et d'action concertés, pour des scénarios tels que les séismes, les inondations ou les incendies de forêts d'ampleur transfrontalière évoqués dans la résolution du CR, l'échange d'informations et les capacités des partenaires dans la région du Rhin supérieur sont au premier plan. Entre autres, l'exercice de grande envergure de l'UE, du nom de « Magnitude » qui a lieu en octobre 2024 et auquel participent également des unités d'intervention venues de France et de Suisse, va dans ce sens. Le fait d'établir un état de situation transnational, voire quotidien si nécessaire, permettrait aux différents états-majors de crise nationaux de tester les mesures communes et de les exécuter si besoin. En outre, le gouvernement du Land se félicite expressément de l'échange transfrontalier d'alertes. Concernant la diffusion cellulaire et son utilisation transfrontalière pour diffuser ces alertes, il faut tenir compte des conditions juridiques et techniques prévalant en la matière. Il paraît donc plus judicieux de mettre les alertes à la disposition des autorités pouvant être concernées dans les pays voisins, par des voies de communication prédéfinies. Les autorités concernées pourront alors décider elles-mêmes de l'opportunité, de la manière et du contenu avant d'ordonner leurs propres alertes. La création d'un nouveau centre de coordination des mesures d'urgence dans la région du Rhin supérieur permettrait certainement d'intensifier cette préparation à des situations de crise. Pour réunir les conditions nécessaires, une répartition concrète et concertée des tâches entre tous les partenaires ainsi qu'un financement pérenne s'imposent.

3. Préparer la région du Rhin supérieur à faire face à l'augmentation rapide des risques climatiques

Le gouvernement du Land salue les déclarations du CR sur les conséquences du changement climatique en soulignant l'importance de la coopération transfrontalière des secours et de la gestion de crise dans la région du Rhin supérieur, surtout au vu de l'augmentation rapide des risques liés au changement climatique. Cela vaut également pour la protection des écosystèmes et des ressources en eau. Il s'associe à

l'estimation du CR selon lequel il faut agir rapidement afin d'améliorer la résilience au changement climatique.

L'évolution des niveaux des nappes phréatiques est à considérer de manière nuancée. Au cours des quelques vingt dernières années, les variations dans la vitesse de formation de la nappe phréatique ont entraîné un déclin du niveau de la nappe dans des zones étendues, faisant peser une tension sur les écosystèmes dépendant de la nappe et influençant le débit des petits cours d'eau durant les périodes de sécheresse prolongée. Parallèlement, dans des situations isolées, le niveau de la nappe a monté. Dans un secteur même, les terrains ont été détremés, avec tous les problèmes qui s'ensuivent ; l'identification des causes est encore en cours.

Conscient des conséquences des périodes de chaleur et de sécheresse (lesquelles sont en augmentation) sur les ressources en eau, le gouvernement du Land procède à une diversification stratégique des sources d'énergie renouvelable. Ainsi, le Concept énergétique du Bade-Wurtemberg doit être une feuille de route complète pour la transition énergétique. De plus, le gouvernement du Land soutient l'engagement du CR et de la Région en faveur du développement d'une économie transfrontalière de l'hydrogène. Cette évolution pourrait se voir renforcée et approfondie grâce au projet INTERREG dont la demande a été déposée par la partie française : « HySyn - Construction d'un écosystème franco-allemand et d'un marché de base pour un usage durable des énergies renouvelables sur la base d'hydrogène vert dans la région Grand Est, les Länder du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat » (voire en Suisse, si possible). Cela serait également le cas pour la nouvelle initiative en vue d'une demande de financement auprès de l'UE en faveur du projet d'une *Hydrogen Valley* dans le Rhin supérieur (« *Oberrhein Valley* »).

Depuis 2003, le Land agit de concert avec les communes afin de réduire les risques liés aux fortes pluies. Pour chacune des quelques 1000 communes du Bade-Wurtemberg dans lesquelles le danger d'inondations est présent, les risques sont analysés et expliqués pour le grand public. Depuis 2007, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur la gestion des risques de crues, plus de 18 000 mesures individuelles ont été conclues avec les communes et leurs responsables sur place dans le but de faire baisser le risque d'inondations. En matière de protection civile, le système d'alerte et d'intervention reste l'instrument classique des autorités. Ensemble avec les

organisations de sécurité publique allemandes (BOS), elles évaluent ce qu'elles peuvent accomplir pendant et après une crue ou de fortes pluies, de sorte à réduire au maximum les conséquences désastreuses.

À cet égard, les cartes détaillées des zones inondables et celles des zones à risque, comprenant environ 12 000 kilomètres de cours d'eau, forment la base décisionnelle des mesures destinées à réduire les risques d'inondations. En outre, le Land aide depuis 2016 les communes concernées à dresser des cartes sur les risques de fortes précipitations ainsi qu'à élaborer des concepts de gestion correspondants. À la suite de cela, presque 50% des communes ont entrepris la gestion des risques sur leur territoire ou l'ont déjà menée à bien. Grâce au développement d'un centre d'information sur les étiages (NIZ), les conséquences du manque d'eau sur l'ensemble du territoire sont représentées depuis fin 2023 et tous les acteurs peuvent disposer des informations nécessaires en ligne. Les partenariats de crues permettent aux communes d'être informées en permanence et sensibilisées sur les sujets évoqués ci-dessus, ce qui leur donne la possibilité de prendre des mesures préventives et d'être prêtes à agir le cas échéant.

Par le biais de la coopération « Changement climatique et conséquences pour l'économie de l'eau » (KLIWA), le Bade-Wurtemberg procède à une analyse conjointe des effets du changement climatique sur le cycle de l'eau avec le service météorologique allemand (*Deutscher Wetterdienst*) ainsi que la Bavière, le Hesse, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, afin de pouvoir développer rapidement des mesures d'adaptation. L'Office du Land pour l'Environnement (LUBW) est partenaire du projet Interreg VI [GRETA](https://www.lubw.baden-wuerttemberg.de/wasser/grenzueberschreitende-projekte) („GROundwater EvoluTions and ClimAte Change“, durée: 2023-2027 ; <https://www.lubw.baden-wuerttemberg.de/wasser/grenzueberschreitende-projekte>), qui examine les conséquences du changement climatique sur les nappes phréatiques et les écosystèmes qui en dépendent dans le bassin du Rhin supérieur entre Bâle et Karlsruhe.

4. Le soutien aux jeunes à l'interface entre la fin de la scolarité et l'intégration sur le marché du travail

En matière d'apprentissage des langues, le gouvernement du Land dispose d'une offre variée destinée aux jeunes en formation. Dans les écoles professionnelles du Bade-Wurtemberg, il est possible dans le cadre de l'enseignement complémentaire

de proposer un enseignement en langues étrangères axé sur la profession (comme par ex. le français). En outre, grâce à l'offre Azubi-BacPro du Land, les élèves peuvent prétendre, en plus de leur diplôme scolaire, à un certificat KMK qui est reconnu tant du côté français que du côté allemand du Rhin supérieur. Ce certificat atteste non seulement des compétences linguistiques des jeunes, mais aussi des aptitudes professionnelles et interculturelles acquises durant leur scolarité et leurs séjours à l'étranger. En plus, le Land promeut des cours de langues, conformément au décret en la matière (*Verwaltungsvorschrift Deutsch*), qui sont organisés par les villes et les districts. En principe, les participants peuvent aussi être des ressortissants d'autres États-membres de l'UE. En particulier, pour les personnes désireuses de débiter une formation, il existe des cours intensifs pendant les vacances d'été qui sont poursuivis, le cas échéant, durant la première année d'enseignement. De plus, beaucoup de personnes en formation acquièrent déjà leurs connaissances linguistiques en langue étrangère au cours de leur travail au sein de l'entreprise qui les forme. Parallèlement, ils peuvent tirer profit d'une offre étendue proposée par diverses institutions (comme par ex. l'Université populaire) pour acquérir ou approfondir leurs connaissances dans la langue étrangère. En vue de les préparer à leur milieu professionnel, l'Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ) met à la disposition des intéressés une plateforme linguistique appelée PARKUR. Le projet INTERREG RegioLAB sur la mobilité transfrontalière, sous la responsabilité de l'OFAJ, intègre également des offres d'enseignement des langues.

5. Soutien à la proposition modifiée relative à un mécanisme européen visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier

De même que le CR, le gouvernement du Land salue, au regard de l'approfondissement de l'intégration européenne, la nouvelle avancée de la Commission Européenne vers une directive sur un mécanisme pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier (FCBS). Actuellement, la proposition est en train d'être négociée au Conseil de l'Union Européenne. Le gouvernement du Land a présenté des avis en la matière au niveau du Bundesrat et du Comité des Régions ou en a soutenu d'autres. Ainsi, il s'est prononcé en faveur de la proposition et du refus de structures redondantes. Pour surmonter les obstacles, le nouveau projet de directive prévoit le recours aux structures transfrontalières qui existent déjà dans les espaces frontaliers. Dans la région du Rhin supérieur, c'est le cas avec le Comité

franco-allemand de coopération transfrontalière (CCT). En plus, les pouvoirs publics et administratifs compétents sur le plan régional et national élaborent depuis des décennies des solutions pour surmonter les obstacles de caractère trinational, dans la confiance mutuelle au sein des assemblées que sont la conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (CRS) et la commission gouvernementale trinationale.

6. Soutien à la proposition de création d'une forme juridique pour les associations transfrontalières européennes

Le gouvernement du Land s'engage beaucoup en faveur de la coopération transfrontalière et de la société civile (cf. à titre d'exemple le financement de jumelages entre des villes, entre autres dans le cadre du congrès annuel des villes jumelées.) Sur cette toile de fond, il salue en principe le projet de directive de la Commission Européenne d'abolir les obstacles bureaucratiques pour les associations transfrontalières à but non lucratif (ECBA) en tant que piliers décisifs de la société civile et de les promouvoir dans leurs activités transfrontalières sur le plan de l'économie sociale. Le gouvernement du Land continue d'accompagner ce processus législatif et s'emploie à ce que l'acte juridique soit formulé de manière suffisamment concrète, garantissant ainsi une valeur ajoutée pour les espaces frontaliers.

Veillez agréer, Madame la Présidente du Landtag, l'expression de ma parfaite considération.

Florian Hassler